

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 12 MARS 2025 à 19H00**



**N°009/2025 – Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **22** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **0**  
Absent : **0** – Votants : **25**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 12 MARS**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **6 mars 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :** DOUVRE Evelyne, (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), GONGUET Nathalie (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), GRUET Alexis, (pouvoir donné à Bruno MIRALLES).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

La Commune de Saint-Denis-lès-Bourg souhaite procéder à la plantation d'arbres d'alignement avenue de Trévoux RD 936 dans le cadre de la création de la piste modes doux St Denis Lès Bourg - Corgenon.

**1. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :**

Le Maire rend compte au Conseil municipal des DIA pour lesquelles le droit de préemption urbain n'a pas été mis en œuvre :

Numéro de dossier	Adresse terrain	Désignation du bien	Décision adoptée
DIA00134425A0004	99 rue des Noisetiers	Bâti sur terrain propre	Non préemption
DIA00134424A0005	155 rue du Village	Bâti sur terrain propre	Non préemption

**2. Commande publique :**

**2.1 Récapitulatif des devis signés par le Maire et ses Adjointes :**

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des devis, bons de commandes et marchés de travaux, de prestations de services et de fournitures signés depuis le Conseil Municipal en date du 5 février 2025 et dont le montant est supérieur à 500 € HT :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250312-009-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2025  
Publication : 19/03/2025

Délibération n°009-2025 du 12 mars 2025 (suite) – 2 –

DATE	Prestataire	Signataire	Libellé	HT	TTC
21/01/25	MSP	G.FAUVET	Modification du portail Ain Piscine - projet axe cyclable RD117 - Giratoire Viards	1 980,00 €	2 376,00 €
15/01/25	JCB LYOMAT	G.FAUVET	Entretien de la chargeuse pelleteuse des services techniques	2 660,28 €	3 192,34 €
10/12/24	DARTY PRO	G.FAUVET	Fourniture d'un piano de cuisine pour la salle du foyer	1 716,67 €	2 060,00 €
28/01/25	PLG	G.FAUVET	Commande de produits, grilles, essuie-mains, savon, nettoyeur sol, détartrant	692,68 €	831,22 €
07/01/25	HYPERBOISSONS	G.FAUVET	Commande de boissons pour le stock pour les événements	1 081,09 €	1 269,11 €
07/02/25	RACTEM	G.FAUVET	Étagères pour le local de stockage salle des fêtes (association ACS)	656,64 €	787,97 €
06/02/25	NATURALIS	G.FAUVET	Pièces d'arrosage pour les massifs	1 663,72 €	1 996,46 €
31/01/25	NATURALIS	G.FAUVET	Gazon pour le stade, terreau et paillage de miscanthus pour les massifs fleuris	5 767,78 €	6 344,56 €
04/02/25	GUILLEBERT	G.FAUVET	Outils pour les espaces verts (équipements de protection individuelle, entretien massifs, sécateur, gants, pelle, scie...)	1 452,04 €	1 742,45 €
31/01/25	SETA	G.FAUVET	Assistance et conseil en ingénierie technique dans le cadre de l'exécution du contrat d'exploitation du réseau de chauffage urbain	5 490,00 €	6 588,00 €
05/02/24	CALMY	G.FAUVET	Contrat de prestations de maintenance préventive sur les contrôle d'accès	1 170,00 €	1 404,00 €
04/02/25	FLEUR	G.FAUVET	Fourniture d'arbustes pour l'impasse des chardonnerets, la rue du cimetière et le cimetière	1 011,90 €	1 078,23 €
21/01/25	COCHET FREDERIC	G.FAUVET	Fourniture de végétaux -1ères plantations centre village	1 095,00 €	1 214,00 €
28/01/25	PERNOT GABION	G.FAUVET	Fourniture de gabions pour divers sites	2 505,42 €	3 010,82 €
24/01/25	LOXAM	G.FAUVET	Location de la mini pelle pendant 15 jours pour l'aménagement paysager de l'avenue de Trévoux	2 745,93 €	3 295,12 €
04/02/25	SOGELINK	G.FAUVET	Renouvellement d'un pack de documents pour DT/DICT	1 750,00 €	2 100,00 €
04/02/25	BATIMEX	G.FAUVET	Diagnostic amiante et plomb avant travaux avenue de Bresse pour création de la piste modes doux	1 062,00 €	1 274,40 €
04/02/25	BATIMEX	G.FAUVET	Diagnostic amiante et plomb avant travaux rue Clostermann	1 230,00 €	1 476,00 €
24/01/25	BALLAND	G.FAUVET	Travaux d'arrosage et d'entretien des arbres du cimetière durant 2 ans	5 900,00 €	7 080,00 €
06/02/25	ENEDIS	G.FAUVET	Raccordement électrique pour alimentation d'une future borne IRVE 45 rue du Point du jour		1 658,88 €
18/01/25	GEOCIMES	P.BOUVARD	Etude géotechnique rue Clostermann	1 708,00 €	2 049,60 €
18/02/25	BUCHAILLE	G.FAUVET	Reprise du câblage informatique dans le bureau du gymnase VILLAGE	585,06 €	702,07 €
07/02/25	CERTIF	G.FAUVET	Réalisation d'un enduit sur un mur avenue de Bresse	4 500,00 €	4 950,00 €
04/02/25	TORCHE DOMINIQUE	G.FAUVET	Reconstruction de murs et clôtures avenue de Bresse pour aménagement cycles	16 656,69 €	19 988,03 €
27/01/25	DANNANCIER	G.FAUVET	Démolition de murs et clôtures avenue de Bresse pour aménagement cycles	7 730,63 €	9 276,76 €
25/02/25	ECHO-VERT	G.FAUVET	Fourniture de bulbes de Lis	1 694,75 €	1 879,23 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2025  
Publication : 19/03/2025

Délibération n°009-2025 du 12 mars 2025 (suite) – 3 –

DATE	Prestataire	Signataire	Libellé	HT	TTC
16/01/25	TECH'ISOL	G.FAUVET	Calorifugeage sous station Viole G et SDF > ATTENTION ces devis sont à 0 € car CEE	998,94 €	1 198,73 €
27/02/25	INFRATECH	G.FAUVET	Aménagement d'un mode doux avenue Trévoux et d'un carrefour à feux tricolores chemin du Bourg (maîtrise d'œuvre)	9 560,00 €	11 472,00 €
06/02/25	HYPERBURO	G.FAUVET	Ramettes de papier blanc école village	1 227,00 €	1 472,40 €
06/02/25	HYPERBURO	G.FAUVET	Ramettes de papier blanc mairie	524,94 €	629,93 €
03/02/25	YNOT TETAZ TONY	G.FAUVET	Fresque valorisation des transformateurs Enedis	1 310,00 €	1 310,00 €
21/12/25	AP EVENTS	G.FAUVET	Soirée dansante Portes Ouvertes Salle des fêtes	1 050,00 €	1 260,00 €
25/02/25	EXPRESSION PAR PAROLE DE PLUME	G.FAUVET	Rédaction, mise en page bulletin municipal de mai 2025		5 405,28 €
03/02/25	MAITROT PASSE MURAL	G.FAUVET	Conception de la mise en valeur et artiste-Valorisation des transformateurs Enedis	2 140,00 €	2 140,00 €

**CONSIDERANT** l'intérêt de végétaliser l'avenue de Trévoux dans sa partie agglomérée pour valoriser esthétiquement cette entrée de commune,

### **2.2 Rénovation énergétique de l'école des Vavres et création d'un restaurant scolaire (décision 016-2025)**

Suite à l'examen des 27 candidatures reçues, sur avis de la commission de marché à procédure adaptée réunie le 12/02/2025, le 14/02, Maire a décidé d'arrêter la liste des trois candidats admis à participer à la phase offre comme suit :

- Groupement ARCHIBULLE (architecte mandataire), Bourg en Bresse,
- Groupement ATELIER LAURENT CHASSAGNE ARCHITECTE (architecte mandataire), Bourg en Bresse,
- Groupement AUM PIERRE MINASSIAN (architecte mandataire), Oyonnax.

En cas de désistement de l'un d'eux, le candidat suivant sera admis à concourir :

- Groupement ATELIER QUATRE VINGT DIX (architecte mandataire) – Quincieux.

Les candidats devront remettre leur offre au plus tard 26/03 à 12 heures.

**2.3 Aménagement du parvis Nord de la salle des fêtes (Terrassement – VRD – Espaces Verts) – Avenant n°1** passé en procédure adaptée (décision 017-2025) : la conclusion de cet avenant a pour but la modification des espaces extérieurs suite à la future réalisation d'un marché de travaux pour le jardin/parvis :

FONTENAT	MONTANT	
	€ HT	€ TTC
MARCHE INITIAL	267 640.00	321 168.00
<b>AVENANT 1</b>	11 283.90	13 540.68
<b>MARCHE DÉFINITIF</b>	278 923.90	334 708.68

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250312-009-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/03/2025  
Publication : 19/03/2025

**2.4 Marché de travaux de restructuration de la salle des fêtes passés en procédure adaptée – Avenants n°1 au lot 10, n°2 aux lots 16 et 18 et n°3 aux lots 12 et 16** (décisions 018-2025 et 019-2025) : la conclusion de ces avenants a pour but de prendre en compte :

- La modification des portes en bois massif à la place du stratifié, le complément parement mural acoustique bois avec lattes, les travaux complémentaires pour parquet sur la rampe et plafond bois extérieur sous parvis,
- Les travaux de peinture du velux de désenfumage et peinture de la sous face de la couverture,
- Les travaux d'éclairage de la scène,
- Le réarmement du clapet coupe-feu automatique demandé par le SDIS,
- La modification du calorifuge de la sous-station en manchon de mousse vers la coquille laine de roche revêtement PVC Dito Dalkia,
- Ajout de deux grilles persiennes pour ventilation du local sous-station,
- Les travaux de plomberie :
  - ✓ Modification du système d'arrosage prévu au DCE par un système identique à celui de la Mairie,
  - ✓ Ajout d'un branchement de machine à laver dans le local de ménage (robinet EF + Siphon),
  - ✓ Ajout d'un miroir au-dessus du plan vasque sanitaires femmes.

**3. Gestion immobilière :**

**3.1 Modification du bail de location à titre précaire de la maison sise 126, allée des Roses (décision 011-2025)**

Pour rappel la commune met à disposition un logement acquis par le biais de l'EPF à une famille ukrainienne.

Il convient de modifier et de valider la convention d'occupation à titre précaire du logement sis 126, allée des Roses à Saint-Denis-lès-Bourg, de type T6, conclue avec les conjoints AVEYTISAN-AKHNAZAROVA afin de prévoir une durée de bail d'un an renouvelable.

**3.2 Convention de mise à disposition d'un logement – Appartement n°1 sis 397, avenue de Trévoux (décision 014-2025)**

La commune a acquis par le biais de l'EPF de l'Ain un ensemble de logements sis 397, avenue de Trévoux à Saint-Denis-lès-Bourg. Par solidarité, la commune a mis à disposition de l'association JRS France un logement de type T3 et a conclu une convention de mise à disposition d'un logement pour accueillir une personne en situation de demande d'asile pour une durée de 6 mois renouvelable une fois pour 6 mois.

**4. Avenant n°1 à la convention de financement entre la commune Saint-Denis-lès-Bourg et Alfa3A (décision 015-2025)**

Le centre social et de loisirs Terre en Couleurs assure l'accueil périscolaire des élèves de l'école maternelle des Vavres sur la commune de Saint-Denis-lès-Bourg.

Le Maire a validé et signé l'avenant n°1 précisant le montant de la subvention de fonctionnement versée par la commune de Saint-Denis-lès-Bourg à Alfa3A pour le compte du centre social et de loisirs Terre en Couleurs.

Le montant de la subvention de fonctionnement est le suivant :

- 500 euros : subvention de fonctionnement
- 6 000 euros : subvention issue du fonds de soutien aux activités périscolaires versé par l'Etat aux communes qui organisent le temps scolaire sur 4,5 jours. Cette subvention est conditionnée au versement du fonds de soutien municipal par l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
001-210103446-20250312-009-2025-DE  
Réception par le préfet : 18/03/2025  
Publication : 19/03/2025

Délibération n°009-2025 du 12 mars 2025 (suite) – 5 –

5. **Actions d'ester en justice** (Tribunal administratif de Lyon, Free Mobile c/ commune de Saint-Denis-lès-Bourg)

Free mobile a déposé une déclaration préalable le 10 octobre 2023 pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur la parcelle de carrefour market. Cette déclaration fait l'objet d'une décision de non-opposition tacite par erreur.

Néanmoins, la commune a refusé le raccordement électrique de l'antenne le 9 février 2024.

Suite à cela, Free mobile a déposé :

- un recours en annulation le 12 décembre 2024 devant le TA de Lyon demandant l'annulation de la décision du Maire de s'opposer au raccordement électrique de l'antenne relais
- un recours en référé le 22 janvier 2025 pour demande la suspension de cette décision (référé permet une instruction plus rapide si l'urgence est démontrée).

La commune a fait appel au cabinet d'avocats Itinéraire Droit Public basé à Lyon.

Pour le recours en référé, l'audience a eu lieu le vendredi 7 février. Le juge a statué en faveur de la société Free Mobile :

- la commune doit suspendre le refus de raccordement de l'antenne relais dans un délai d'un mois (l'autorisation de raccordement a été faite le 20/02/2025),
- la commune doit verser 1 000 euros à la société Free Mobile au titre du remboursement des frais de justice.

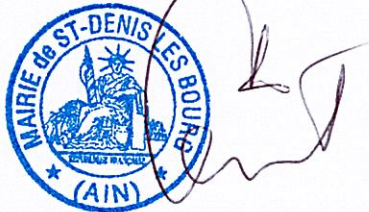
La commune a refusé de poursuivre le contentieux et a demandé d'annuler la requête au fonds.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**PRENDS ACTE** des attributions exercées par le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions sus nommées.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
Guillaume FAUVET



Le secrétaire  
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250312-009-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2025

Publication : 19/03/2025